

## Questions au Feuilleton

## LES PLANTES TROPICALES DANS LES IMMEUBLES DU GOUVERNEMENT

## Question n° 2032—M. Masniuk:

1. a) Quelle somme affecte-t-on annuellement à l'installation et à l'entretien de plantes tropicales dans les immeubles du gouvernement à Ottawa, b) quelle est la ventilation pour chaque ministère (i) annuellement (ii) mensuellement s'il ne s'agit pas en l'occurrence d'une moyenne de douze mois?

2. Quelles sont a) la durée des contrats, b) la fréquence des appels d'offres et quand les lance-t-on ordinairement?

3. Qui est autorisé à présenter des soumissions à l'égard, a) de nouvelles installations, b) de contrats d'entretien pour des installations existantes?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): a) Aucune somme annuelle n'est prévue précisément à cette fin. Toutefois, au cours de l'année financière 1974-1975, le ministère des Travaux publics a dépensé \$222,621 pour l'achat et l'entretien des plantes dans les immeubles gouvernementaux situés à Ottawa. b) (i) La ventilation des dépenses par ministère et organisme, au cours de l'année financière 1974-1975, est la suivante: Conseil de recherches pour la défense, \$798; Ministère des Travaux publics, \$1,546; Énergie, Mines et Ressources, \$42,959; Affaires extérieures, \$655; Ministère des Finances et Conseil du Trésor, \$300; Industrie et Commerce, \$375; Département des assurances, \$3,600; Transports, \$11,929; Santé nationale et Bien-être social, \$60; Conseil national de recherches, \$8,555; Revenu national, \$45,994; Chambre des communes, \$755; Conseil privé, \$1,280; Commission de la Fonction publique, \$12,369; Secrétariat d'État, \$15; Ministère d'État aux Sciences et à la Technologie, \$613; Solliciteur général, \$14,899; Statistique Canada, \$71,570; Approvisionnements et Services, \$3,159; Gendarmerie royale du Canada, \$1,200; Total, \$222,621. b) (ii) Sans objet.

2. a) La durée des contrats visant l'entretien des plantes varie. Ils peuvent durer un mois ou plusieurs années. b) On lance des appels d'offres quand on en a besoin.

3. a) On fait l'acquisition des nouvelles installations coûtant plus de \$100 par l'entremise du ministère des Approvisionnements et Services. L'achat de celles dont le coût est inférieur à \$100 se fait au moyen des commandes d'achat locales. b) Les contrats d'entretien dont le montant dépasse \$5,000 sont annoncés publiquement et tout le monde peut présenter des soumissions. Les contrats de moins de \$5,000 sont adjugés à la suite de soumissions faites sur invitation par des firmes que l'on juge capables d'effectuer les travaux en cause.

## COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE—POURSUITES EN VERTU DE L'ARTICLE 146 DES RÈGLEMENTS

## Question n° 2121—M. Lambert (Bellechasse):

1. Au Québec, combien d'employeurs ont été poursuivis en vertu de l'article 146 des Règlements sur l'assurance-chômage, en a) 1973, b) 1974?

2. De ce nombre, combien de poursuites ont donné des résultats?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): En ce qui concerne la Commission d'assurance-chômage—1. a) en 1973, 1 poursuite; b) en 1974, 7 poursuites; Total, 8 poursuites.

2. Dans les huit (8) cas, les employeurs accusés ont été reconnus coupables et condamnés aux amendes suivantes: 1 à \$25 d'amende, 1 à \$50 d'amende, 2 à \$100 d'amende chacun, 2 à \$300 d'amende chacun, 2 à \$500 d'amende chacun, Total, \$1,875.00.

[M. Goyer.]

## COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES VERDICTS DE MÉDECINS

## Question n° 2153—M. Gauthier (Roberval):

Le verdict d'un médecin peut-il être renversé par un fonctionnaire de la Commission d'assurance-chômage et, dans l'affirmative, depuis quand?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Oui. Toutefois la décision peut être portée en appel devant un conseil arbitral et, dans certains cas, devant un juge-arbitre qui est juge de la Cour fédérale.

## COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE—LE PROGRAMME D'AIDE AUX PRESTATAIRES

## Question n° 2158—M. Gauthier (Roberval):

1. La Commission d'assurance-chômage a-t-elle supprimé le programme d'aide aux prestataires prévu à l'article 106 de la Loi sur l'assurance-chômage et, dans l'affirmative, a) quand, b) pourquoi?

2. Le programme d'aide aux prestataires a-t-il été remplacé par le programme d'entrevues spéciales et, dans l'affirmative, depuis quand?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Non. a) Sans objet. b) Sans objet.

2. Non.

## LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

## Question n° 2268—M. Howie:

1. Quelles régions du Nouveau-Brunswick seront arrosées cette année pour prévenir les dégâts causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette?

2. Quand cette opération aura-t-elle lieu et quels insecticides utilisera-t-on?

3. Combien le gouvernement contribuera-t-il à cette fin?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): 1. Par les soins du gouvernement du Nouveau-Brunswick, quelque 6.5 millions d'acres de forêts d'épinette et de sapin, se trouvant principalement au centre et au nord du Nouveau-Brunswick, seront arrosés en 1975 dans le but de prévenir les dégâts causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

2. La plus grande partie de l'arrosage aura lieu fin mai ou début juin suivant les conditions atmosphériques et l'état de croissance de l'essence en question. Les produits chimiques utilisés seront le fénitrothion, le phosphamidon, le matacil et le dylox qui ont tous été déclarés pour fins d'utilisation en 1975 au Canada.

3. Dans le budget de l'année financière 1975-1976, aucune somme n'a été prévue pour l'aide à la lutte contre les insectes nuisibles. La question de l'aide que le gouvernement fédéral pourra fournir aux provinces à l'avenir est maintenant à l'étude.

## CRTC—L'EMBAUCHE DU PERSONNEL

## Question n° 2360—M. Brisco:

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les langues officielles, le 1<sup>er</sup> août 1972, a) combien d'anglophones le Conseil de la radio-télévision canadienne a-t-il engagés et, de ce nombre, combien (i) parlaient couramment les deux langues (ii) ont suivi des cours de français (iii) ont terminé un cours de français (iv) ont subi un test d'aptitude en français, b) combien de francophones le Conseil de la radio-télévision canadienne a-t-il engagés et, de ce nombre, combien (i) parlaient